



## COMITE SYNDICAL DU 23 MARS 2021 à Saint-Hilaire-Petitville (commune de Carentan-les-Marais)

Secrétaire de séance : Pierre AUBRIL

### DÉLIBÉRATION

**CS 2021/20 Fonction publique – Personnel non-titulaire de la Fonction Publique Territoriale – Gestion des carrières – Création d'un poste non permanent de chargé(e) de mission optimisation de la gestion des ressources humaines et recherche de financements à temps complet (35H00/35H00) sur le grade d'adjoint principal territorial 1ère classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, dans le cadre du dispositif des contrats de projet pour une durée de 1 an renouvelable jusqu'à 6 ans**

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 23 mars 2021 (en présentiel) à Saint-Hilaire-Petitville (commune de Carentan-les-Marais), sous la présidence de Jean MORIN.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 17 mars 2021 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

*avec voix délibérative*

*Pour la Région*

Claudie LAUNOY, Pascal MARIE (*pouvoir de Hubert LEFEVRE*),

*Pour les conseillers départementaux*

Gabriel DAUBE (*pouvoir de Christèle Castelein*), Patricia GADY-DUQUESNE, Nicole GODARD, Maryse LE GOFF, Françoise

LEROSSIGNOL, Jean MORIN, Patrick THOMINES

*Pour les Communautés de Communes*

Mireille DUFOUR (CC Isigny Omaha Intercom), Aurélie GIGAN (CC Coutances mer et Bocage), Jean-Pierre GUEGAN (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Anne HEBERT (CC Côte Ouest Centre Manche), Catherine KERVADEC (CC de la Baie du Cotentin – *pouvoir de Jean-Claude COLOMBEL*), Jean-René LECHATREUX (Communauté d'Agglomération du Cotentin)

*Pour les communes*

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Samuel HARDY (La Meauffe), Marie-Agnès HEROUT (Carentan-les-Marais – *pouvoir de Jean-Claude HAIZE*), Laurent HUET (Saint-Sauveur-Villages), Yves HUET (Gonfreville – *pouvoir de Valérie TORTEL*), Bertrand LECONTE (Sainte-Marie-du-Mont), Joël LERECULEY (Gaignes-Mesnil Angot), Sylvain LEREDDE (Rampan), Jocelyne LEVAVASSEUR (Fresville – *pouvoir de Jean-Marc JOLY*), Aurélien MARION (Apperville), Michel MAUDUIT (Isigny-sur-Mer – *pouvoir de Jean-Michel GREEN*), Marinette MIGAULT (Rauville-la-Place), Christopher MOREAU (Saint-Germain-du-Pert), Yann MOUCHEL (Varenguebec), Françoise PHILIPPE (Catteville), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle), Gérard TAPIN (Marchésieux), Gérard VOIDYE (Carentan-les-Marais)

#### ÉTAIENT EXCUSÉS

*Pour la Région*

Caroline AMIEL, Jean-Manuel COUSIN, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Hubert LEFEVRE, Florence MAZIER, Robert RETOUT, Nathalie THIERRY, Didier VERGY

*Pour les conseils départementaux*

Christèle CASTELEIN, Jacques COQUELIN, Marc LEFEVRE

*Pour les Communautés de Communes*

Jean-Claude COLOMBEL (CC de la Baie du Cotentin), Thierry LAISNEY (CC Côte Ouest Centre Manche)



## MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

### *Pour les communes*

Simone **EURAS** (Neufmesnil), Christophe **FOSSEY** (Doville), Jean-Michel **GREEN** (Isigny-sur-Mer), Jean-Claude **HAIZE** (Carentan-les-Marais), Dominique **JEANNE** (Néhou), Jean-Marc **JOLY** (Hémevez), Jean-Pierre **LHONNEUR** (Carentan-les-Marais), Stéphanie **MAUBE** (Lessay), Olivier **MADELAINE** (Grandcamp-Maisy), Florent **SILIERES** (Terre-et-Marais), Valérie **TORTEL** (Gorges) Céline **VAQUEZ** (Le Désert),

### **Pour les membres associés**

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Mathieu **LEBLOND** (Trésorerie de Saint-Lô - Représentant de l'administration fiscale), Marie **COUELLIER** (Région Normandie - en visioconférence)

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS**

Isabelle **MARIE-HUET** (DREAL de Normandie), Marc **LECOUSTEY** (Chambre d'Agriculture de la Manche), Emmanuel **FAUCHET** (CAUE de la Manche), Françoise PLOUVIEZ-DIAZ (Sous-Préfecture de Coutances), Eric **DUJARDIN** (Conseil départemental de la Manche), Valérie **BALAGUER** (Conseil départemental de la Manche)

### **Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin**

Audrey **LECOEUR** (en visioconférence), Agnès **ORANGE**, Vanessa **LEPASQUIER**, Gaïd **LEPINEAU**, Joëlle **RIMBERT**, Guillaume **HEDOUIN** (en visioconférence), Jean-Baptiste **WETTON**, Laurent **ALBORINO**, Denis **LETAN**

**Nombre de votants : 33 membres en présentiel + 7 pouvoirs**

**Soit un quorum de 40 membres sur 58**

-----

**CS 2021/20 Fonction publique – Personnel non-titulaire de la Fonction Publique Territoriale – Gestion des carrières – Création d'un poste non permanent de chargé(e) de mission optimisation de la gestion des ressources humaines et recherche de financements à temps complet (35H00/35H00) sur le grade d'adjoint principal territorial 1ère classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, dans le cadre du dispositif des contrats de projet pour une durée de 1 an renouvelable jusqu'à 6 ans**

Vu la loi n°84-53, en date du 26 janvier 1984, modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3, II,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique, qui permet aux Communes, aux Départements, aux Régions et aux Établissements publics en relevant de recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée,

Vu le décret 2020-172, en date du 22 février 2020, portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un poste non-permanent à temps complet (35h00/35H00) de Chargé de mission optimisation de la gestion des ressources humaines et recherche de financements sur le grade d'adjoint administratif principal territorial 1ère classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, et pour une durée d'un an renouvelable jusqu'à 6 ans, dans le cadre du dispositif des contrats de projet, afin d'assurer, en partenariat avec la responsable du pôle administratif et juridique, la sécurisation de la gestion des ressources humaines des agents de la structure et la recherche de financements publics et/ou privés nécessaires au développement des politiques dans lesquelles la structure est inscrite et souhaite s'engager à l'avenir ;



## MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Cette mission se décline autour des axes suivants :

- Optimisation du traitement et de la gestion des dossiers en matière des ressources humaines dans le respect des procédures et des dispositions réglementaires (carrière, paie, formation, médecine du travail, hygiène et sécurité...),
- Gestion des emplois et développement des compétences,
- Développement de tableaux de suivis et d'évaluation,
- Refonte et développement de la gestion des ressources humaines au sein de la structure, en partenariat avec la responsable du pôle administratif et juridique, (RIFSEEP, règlements intérieurs, GPEC, LDG...),
- Recherche active de financement publics et/ou privés en vue de la pérennisation et du développement des politiques du PNR des marais du Cotentin et du Bessin.

Cet emploi non-permanent sera pourvu par un agent non titulaire en vertu d'un contrat de projet à temps complet (35H00/35H00) sur le fondement de l'article 3-II de la loi 84-53 du 26 janvier 1984. Dans ce cas, l'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint administratif principal territorial 1ère classe au regard de ses qualifications et du régime indemnitaire afférent.

Les candidats devront justifier du niveau d'études, des diplômes et/ou de l'expérience professionnelle nécessaires au poste considéré.

### **Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :**

- **CRÉE** un poste non-permanent à temps complet (35H00/35H00) de chargé de mission gestion optimisation des ressources humaines et recherche de financements sur le grade d'adjoint administratif principal territorial 1ère classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, dans le cadre du dispositif des contrats de projet, pour une durée de 1 an renouvelable jusqu'à 6 ans, afin d'optimiser la politique de gestion des ressources humaines et d'assurer le financement des actions développées par le Parc. L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint administratif principal territorial 1ère classe au regard de ses qualifications et du régime indemnitaire afférent.

- **ADOpte** les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

- **INSCRIT** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi au budget 2021

**ADOPTÉ à l'unanimité.**

**Pour extrait certifié conforme  
Transmis en préfecture le 15 avril 2021  
Jean MORIN  
Président du Parc naturel régional  
des marais du Cotentin et du Bessin**

PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS  
DU COTENTIN ET DU BESSIN  
3 Village Ponts d'Ouve - 5137  
Saint-Côme-du-Mont  
60500 CARENTAN-LES-MARAIS  
TEL. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr